

## Convention

Etablie entre les soussignées :

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)

L'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques (AGEEM)

L'AGEEM et l'USEP assurent ensemble leur attachement à l'Ecole Publique Laïque, l'Ecole de la République dont l'école maternelle fait naturellement partie.

L'éducation physique à l'école maternelle doit s'ajuster au développement de l'Enfant en lui proposant de découvrir tous les possibles du corps et le plaisir du mouvement au sein de situations complexes. De plus, la rencontre avec les autres est une situation des plus intéressantes et importantes dans le sens de la découverte et de la construction, tant sur un plan individuel qu'au plan des valeurs liées à de telles situations et correspondant à l'idée même que nous nous faisons de l'école.

Nous réaffirmons ensemble :

- que l'essentiel de l'acte éducatif est dans la qualité de la relation humaine et dans la nécessaire compréhension de l'autre, enfant ou adulte,
- que la solidarité entre militants engagés dans des combats reposant sur les mêmes convictions est indispensable et doit se fonder sur une meilleure connaissance et une reconnaissance mutuelles,
- que le partage des richesses personnelles et la richesse potentielle du triangle « savoirs/élève/maître » sont essentiels pour progresser.

En 1921, l'AGEEM a été créée par une institutrice avec le slogan « Groupons-nous ! ». Celui-ci guide toujours l'action de l'association et fait écho dans la conscience de tous ceux qui veulent résister et défendre l'école de la république.

En 1939, le Ministre Jean ZAY, signataire de l'acte de naissance officiel de l'USEP, n'avait d'autre ambition que de promouvoir de manière organisée l'activité physique pour un bien-être à conquérir au sein de cette école républicaine.

L'AGEEM et l'USEP entendent poursuivre, ensemble, l'œuvre entreprise au fil de ces décennies et l'amplifier pour un avenir toujours meilleur pour l'Enfant, sujet premier au cœur de la réflexion et de l'action.

L'AGEEM et l'USEP ont décidé de formaliser leurs relations par la signature d'une convention de partenariat détaillée de la façon suivante :

### Article 1 :

Dans le respect des programmes de l'école primaire, les signataires s'engagent à favoriser toutes actions en faveur du développement et de la pratique du domaine d'apprentissage "Agir et s'exprimer avec son corps" à l'école maternelle, dans le cadre de projets pluri et interdisciplinaires.

Article 2 :

L'USEP s'engage à :

- travailler avec l'AGEEM dans le cadre de son dispositif fédéral de formation vers les enseignants et les intervenants, en lien avec la refondation de l'école ;
- inviter un représentant de l'AGEEM au jury national des « cré-actions » du Printemps des Maternelles ; échanger autour des travaux du groupe de travail USEP Maternelle ;
- participer au colloque AGEEM.

Article 3 :

L'AGEEM s'engage ;

- à inviter un représentant de l'USEP au congrès national, aux journées académiques.
- informer les adhérents AGEEM des actions USEP.

Article 4 :

L'AGEEM et l'USEP s'engagent à mettre en place des échanges entre leurs comités scientifiques respectifs.

Article 5 :

Les signataires s'engagent à communiquer leurs actions par le biais de leurs médias respectifs.

Article 6 :

Chaque structure invite son partenaire à son assemblée générale nationale.

Article 7 :

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette convention, un groupe de suivi est mis en place, comprenant deux représentants de l'AGEEM et deux représentants de l'USEP. Il peut être élargi à des partenaires extérieurs, si nécessaire et avec l'accord des deux parties.

Il se réunit au moins une fois par an, afin d'établir un bilan des actions programmées dans l'(ou les) avenant(s) annexé(s) à la présente convention, de préparer les actions futures et d'opérer, le cas échéant, les régulations.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des deux parties, au plus tard le 31 mars de l'année scolaire en cours.

Fait à PAU, le 2 juillet 2014

Pour l'AGEEM,  
Isabelle RACOFFIER  
Présidente



Pour l'USEP,  
Jean-Michel SAUTREAU  
Président

